

PÔLE ENFANCE - ÉDUCATION

SERVICE PÉRISCOLAIRE

Accueils du matin et du soir

Temps méridien

(Restauration scolaire et temps d'activités pour les enfants)

Encadrement du transport scolaire

(Matin et soir)

INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES

Année 2022 - 2023

LIVRET D'ACCUEIL

Secrétariat – Pôle Enfance Éducation

Catherine DOUGET - Responsable du Pôle Enfance Éducation
Maryline CALONNEC - Responsable du Service Périscolaire

Informations et inscriptions :

www.briec.bzh (rubrique Portail famille)

inscriptions.periscolaires@briec.bzh

 02.85.29.16.04

Permanences d'accueil :

Maison de l'Enfance (Rue Jules Ferry – 29510 Briec)

Les jours d'école : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 16h00 à 18h00

Le secrétariat est fermé le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Présentation des temps périscolaires

Tout au long de leur journée d'école, les enfants de 2 à 11 ans sont accueillis par pôles d'âges et sont accompagnés par des adultes référents, tant sur les temps de vie quotidienne que sur les temps d'activités périscolaires.

Accueils du matin et du soir

Accueil du matin

Horaires : de 7h15 à 8h20

Lieu d'accueil : Maison de l'Enfance pour tous les enfants

Accueil du soir

Horaires : de 16h40 à 19h00

Lieux d'accueil : Maison de l'Enfance pour les enfants de Yves de Kerguélen et l'école Sainte Anne pour les enfants de cette école

Temps méridien / Restauration scolaire

Horaires : 11h45 / 13h45

A l'école Sainte Anne, la restauration scolaire est gérée directement par l'école.

Quelle que soit l'école où est scolarisé votre enfant, des tarifs réduits ou une aide financière à la restauration scolaire sont proposés :

- Dans les écoles publiques Yves de Kerguélen, dès l'année scolaire 2022-2023, de nouveaux tarifs s'appliquent, ils sont différenciés en fonction des revenus. Ces nouveaux tarifs sont détaillés en page 5.
- Pour l'école Sainte Anne, les familles résidant à Briec peuvent bénéficier d'une aide financière, sous conditions de ressources, par le biais du CCAS. Le dossier de demande doit être renouvelé à chaque rentrée scolaire. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez-vous rapprocher du secrétariat du Pôle Enfance Éducation ou vous adresser directement au Service CCAS en charge de la gestion des dossiers (bureau à la Mairie).

Encadrement du transport scolaire (matin et soir)

Horaires : 8h00 / 8h20 et 16h40 / 16h50

Les animateurs périscolaires encadrent les trajets entre les stations de car et les lieux d'accueils. Le transport scolaire est géré par Quimper Bretagne Occidentale. Pour tout renseignement sur les lignes, horaires et tarifs, vous pouvez consulter le site de la QUB en charge du transport scolaire : www.qub.fr

Je souhaite inscrire mon enfant à un temps périscolaire.

Mon enfant était déjà scolarisé à Briec en 2021 / 2022.

- Je passe par le **Portail famille** pour **vérifier et ajuster**, en cas de besoin, **mon dossier administratif** pour l'année 2022/2023 (informations relatives à mon/mes enfant(s), contacts, modalités de facturation et de règlement).
- Le Portail famille est disponible à partir du 22 août et tout le long de l'année scolaire pour mes demandes d'inscription, d'ajustement et d'annulation.
- Mon enfant est connu du service périscolaire mais je ne suis pas encore utilisateur du Portail famille : je me réfère à la page 4.

IMPORTANT :

Il est de la responsabilité des familles de vérifier l'ensemble des données de leur dossier administratif directement sur le Portail famille.

Votre dossier devra être transmis pour le **jeudi 01 septembre 2022** dernier délai, jour de la rentrée scolaire, pour permettre au Service périscolaire d'accueillir votre/vos enfant(s) dans les meilleures conditions possibles.

Pour toute information de santé spécifique, merci de contacter directement le secrétariat.

- Les **inscriptions** seront à saisir directement par vous, sur le **Portail famille**, à partir du **lundi 22 août 2022**, pour
 - les accueils du matin et du soir
 - la restauration scolaire
 - l'accompagnement au transport scolaire (matin et soir)

Le secrétariat du service reste à votre disposition pour tout besoin ponctuel d'inscription au cours de l'année scolaire 2022/2023, aux horaires indiqués en page 1.

Le **secrétariat** du Pôle Enfance- Éducation **ré-ouvrira le lundi 22 août**, aux horaires habituels, de 16h à 18h.

Mon enfant n'était pas encore scolarisé à Briec en 2021 / 2022.

- Il est possible de télécharger librement sur le portail famille (<https://glazik.portail-defi.net>) un **dossier d'inscription** dans la rubrique « infos pratiques », onglet « consulter les documents ».
- Je peux **contacter le secrétariat** dès à présent pour ouvrir et constituer mon dossier administratif et/ou pour être accompagné dans mes premières démarches.

Suite à cet enregistrement auprès du Pôle Enfance-Éducation, je recevrai mes codes d'accès qui me permettront **d'accéder au Portail famille**.

Modalités d'inscription, de modification et d'annulation aux temps périscolaires

- L'ensemble des informations concernant les temps périscolaires sont disponibles dans le **Règlement de service** (détail des modalités d'accueil, grilles tarifaires, modalités de paiement, etc.). Il est consultable et téléchargeable sur le **Portail famille et au Secrétariat**.
- Les **inscriptions, modifications et annulations** aux activités périscolaires sont à saisir sur le Portail famille **au plus tard la veille pour le lendemain**. Pour **toute demande hors délai**, il est nécessaire de **contacter le secrétariat** qui répondra au mieux à vos besoins dans la limite des places disponibles.
- Toute annulation communiquée hors délai sera facturée à votre tarif ordinaire.
- **En cas d'impossibilité à vous connecter** à Internet et/ou au Portail famille, des formulaires d'inscriptions en format papier sont en accès libre, à la Maison de l'Enfance.
- **En cas d'absence de mon enfant ou de retard imprévu**, j'informe le service périscolaire par téléphone au : 02.85.29.16.04 ou par mail à l'adresse : inscriptions.periscolaires@briec.bzh

Nouvelle tarification de l'accueil périscolaire pour l'année 2022-2023

Lors du conseil municipal du 02/03/2022 a été votée la mise en place de la grille tarifaire suivante :

ACCUEILS PERISCOLAIRES					
Tranches	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
<i>Revenus annuels par foyer</i>	< à 25 200€	De 25 201€ à 32 400€	De 32 401€ à 38 400€	De 38 401€ à 50 400€	> à 50 400€
Tarifs accueil matin	0,30 €	0,45 €	0,60 €	0,75 €	0,90€ €
Tarifs accueil soir	0.75 €	1,10 €	1,40 €	1,70 €	2,10 €
RESTAURATION (Ecoles Yves de Kerguélén)					
Tarifs restauration scolaire*	0,95 €	1,00 €	3,65 €	3,80 €	3,95 €
FORFAIT JOURNEE COMPLETE					
Tarifs journée complète	2,00 €	2,55 €	5,10 €	5,60 €	6,20 €

**Les tarifs restauration scolaire comprennent les temps de repas et les temps d'activités proposés aux enfants.*

Ces nouveaux tarifs entrent en vigueur en septembre 2022.